

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1483**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Analyste-programmeur

Nouvel intitulé : Analyste-programmeur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association centre d'études supérieures industrielles (CESI)	Directeur du CESI

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

326t Programmation, mise en place de logiciels

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'analyste programmeur est, sous la direction d'un chef de projet ou d'un ingénieur d'étude, responsable dans un projet de tout ou partie de l'analyse, de la conception, du développement et de l'évolution des solutions informatiques. Il informe et parfois forme les utilisateurs et peut également être amené à encadrer des programmeurs.

Principales capacités attestées : 1 - Analyser et formaliser le besoin du système d'information en concevant et en mettant en oeuvre une méthode adaptée de type Merise ou UML

2 - Concevoir une solution informatique dans le périmètre de sa fonction : déterminer les éléments clés de la solution informatique, des plates-formes de conception et de mise en oeuvre à partir du cahier des charges défini et validé par sa hiérarchie

3 - Développer une application informatique

4 - Qualifier la solution informatique : tester les composants, recetter l'application informatique dans son environnement final

5 - Favoriser la mise en oeuvre de l'application informatique par les utilisateurs

6 - Maintenir une application informatique

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activité de l'industrie et des services dans toute entreprise développant des applications informatiques pour elles même ou pour des entreprises clientes (en particulier SSII, éditeurs informatiques, entreprises intégrant de l'informatique dans leurs produits, fabricants de matériels informatiques).

Analyste programmeur Réalisateur en informatique

Développeur

Informaticien d'application

Informaticien de développement

Analyste réalisateur

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1805 : Études et développement informatique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte quatre composantes : - Un système de contrôles continus des connaissances et des capacités par module dans les matières techniques liées aux méthodologies et au développement informatique (QCM, devoirs écrits et réalisation informatique)

- Des études de cas portant sur la programmation structurée, la modélisation d'un système d'information, la programmation orientée objet, les nouvelles architectures (client/serveur ou .net)

- Une évaluation en milieu de travail (compétences techniques, méthodologiques et comportementales), effectuée par l'entreprise durant le stage d'application (2 mois) ou pendant les périodes d'alternance

- Rédaction d'un mémoire sur le projet réalisé en entreprise et soutenance finale devant un jury de professionnels

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier
En contrat de professionnalisation	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	1 président ; 4 membres permanents respectant la parité organisations d'employeurs / organisations de salariés et la parité hommes / femmes ; 2 professionnels du métier

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 28 février 1989 publié au Journal Officiel du 7 mars 1989 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Analystes programmeurs option gestion'.

Arrêté du 28 novembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 décembre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Analyste programmeur'.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Complément de l'arrêté du 22 juillet 1999 paru au Journal Officiel du 30 juillet 1999

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Liste des sites à la date du 1er juillet 2001

Arrêté du 30 avril 2002 publié au Journal Officiel du 4 mai 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

40 à 60 titulaires par an

##### Autres sources d'information :

<http://www.cesi.fr>

##### Lieu(x) de certification :

Association CESI 297, rue de Vaugirard  
75015 Paris

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Arcueil, Bordeaux, Lyon, Rouen

##### Historique de la certification :

Ancien libellé : - Analystes programmeurs option gestion (Arrêté du 28 février 1989 publié au Journal Officiel du 7 mars 1989)

**Certification suivante :** Analyste-programmeur